



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-259

Ottawa, le 27 juin 2005

### Trent Radio

Peterborough (Ontario)

*Demande 2005-0307-0*

### CFFF-FM Peterborough – Modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Trent Radio afin de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de l'entreprise de programmation de radio CFFF-FM Peterborough, en augmentant la puissance apparente rayonnée de 250 watts à 700 watts, en augmentant la hauteur de l'antenne et en déplaçant l'émetteur.
2. La titulaire a indiqué que la tour de l'émetteur a été remplacée et que l'augmentation de la puissance permettra d'offrir un meilleur signal à Peterborough et aux collectivités avoisinantes.
3. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence ne sera attribuée qu'au moment où le ministère de l'Industrie aura confirmé que ses exigences techniques ont été satisfaites et qu'un certificat de radiodiffusion sera attribué

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*